

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_139V2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ACNER ENTRETIEN DU SITE DE LA CAYENNE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_139V2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ACNER ENTRETIEN DU SITE DE LA CAYENNE

I – CONTEXTE

La CIREST mène une politique active de valorisation et de préservation des sites naturels et patrimoniaux de son territoire.

Le site de La Cayenne à Sainte-Rose, situé en bord de mer, constitue un espace emblématique de l'Est de La Réunion. Il est à la fois :

- un lieu de promenade et de détente apprécié des habitants,
- un site touristique de premier plan, marqué par son paysage côtier .

Le Sentier des Pêcheurs, qui prolonge cet espace littoral, attire également de nombreux visiteurs, randonneurs et familles. Ces deux sites, fortement fréquentés, nécessitent un entretien constant pour préserver leur qualité, garantir la sécurité et maintenir leur attractivité.

L'entretien du site de La Cayenne et du Sentier des Pêcheurs poursuit plusieurs objectifs :

- préserver le patrimoine paysager et naturel de Sainte-Rose,
- assurer la sécurité et le confort des usagers,
- renforcer l'attractivité touristique et culturelle de l'Est,
- favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi aidé et l'encadrement associatif.

L'association ACNER, , dispose d'une expertise dans l'entretien des sites naturels et de loisirs.

Dans le cadre de la présente convention, elle sera chargée de :

- l'entretien régulier du site de La Cayenne (nettoyage, débroussaillage, collecte des déchets, maintien des espaces publics),
- la maintenance et la sécurisation du Sentier des Pêcheurs.

Afin d'assurer ces missions, l'association mobilisera une équipe composée de cinq salariés en Contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), encadrés par un responsable technique.



III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Il est proposé d'attribuer une subvention de 77 000 € à l'association ACNER. Cette subvention permettra de couvrir le cofinancement des cinq contrats PEC et du poste d'encadrant, ainsi que les charges liées à la réalisation des travaux d'entretien et de mise en valeur du site.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les statuts de la Communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au chapitre 65 au budget principal de l'exercice en cours ;

Considérant le projet de territoire de la CIREST qui affirme la volonté de valoriser et préserver les sites naturels et patrimoniaux d'intérêt communautaire ;

Considérant la nécessité d'assurer leur entretien régulier afin de garantir la sécurité des usagers, la préservation environnementale et l'attractivité touristique ;

Considérant la mise en œuvre de cette mission nécessite le cofinancement de 5 contrats PEC et d'un encadrant,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport ;
- **DE VALIDER** la convention financière jointe en annexe ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY